

# Atelier de papier fait main

De la feuille à la sculpture

Formation semi-privée

Carole Baillargeon

Créatrice en arts textiles et enseignante Carole Baillargeon a travaillé intensivement avec les techniques de papier artisanal durant plus d'une dizaine d'années. Elle a enseigné cette technique dans le cadre de la formation au BAC à l'université Concordia et au DEC à la Maison des métiers d'art de Québec, formation collégiale en métiers d'art, option sculpture.

## Déroulement de l'atelier

Présentation de l'équipement et des rudiments pour la confection de la pâte de papier avec des fibres de coton, lin ou abaca, confection de feuilles, propriété des fibres, techniques de séchage, inclusions d'éléments, embossage, relief, modelage, moulage de la feuille et trempage pour la réalisation de projets 3D. Seront également abordé des notions de mise en espace, et de conservation.

Vos projets personnels sont bienvenus. La formatrice assure un suivi personnalisé auprès de chacun. Les participants repartiront avec une provision de feuilles de papier et des projets à réaliser.

**Où :** À l'atelier de Carole au 18 rue Marcotte, Deschambault, Québec, G0A 1S0

**Quand :** **Groupe 1:** 5 au 9 juillet **COMPLET!**

**Groupe 2:** **19 au 23 juillet** 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00 et vendredi : 9 h à 12 h (27 heures)

**Coût de la formation :** 450 \$ incluant matériaux + taxes applicables

**Modalités d'inscription :** Formation semi-privée 4 participants par groupe, s'inscrire avant le 3 juin auprès de Carole Baillargeon à baillargeonsaulnier@globetrotter.net ou au 418 286-6118. Paiement en 2 versements de soit 250\$ à la suite de la confirmation de la tenue de l'activité et 267,39\$ au début du premier cours

**Requis par le participant :** Une liste de matériel complémentaire sera suggérée lors de l'inscription.

Suggestions d'hébergement fournies sur demande

*Formation éligible à un possible soutien financier à la formation semi-privée, renseignez-vous auprès de votre Conseil régional de la culture.*

*Notez que les mesures sanitaires seront appliquées en fonction des consignes dictées par la Santé publique*